

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 5 février 2026, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie MARTIN, Marie-Agnès ROSSIGNOL.
MM. Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU.

ABSENTS : Mr René ROQUES a donné procuration à Mr Alain MAYODON.
Mmes Sandrine BRINGAY, Géraldine GAU, Isabelle GUERY, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT **DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2026 2 08**

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	9
Procurations	1
Votants	10

OBJET : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL – DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le maire par délibération du conseil municipal N° 2020/050 en date du 27 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par le maire en vertu de cette délégation,

Monsieur le maire présente donc oralement les décisions suivantes :

- **DÉCISION DU MAIRE N° 2026-01** : COMMUNE – PROGRAMME DE TRAVAUX 2026 – CRÉATION D'UN ACCÈS SUPPLÉMENTAIRE POUR LA GENDARMERIE

Total opération		76 823,75 € HT
Etat – DETR 2026	30 %	23 047 €
Département	18,65 %	14 330 €
Total subventions	48,65 %	37 377 €
Autofinancement	51,35 %	39 446,75 €

Demande de subvention auprès de la Préfecture de **23 047 €**, selon le plan de financement prévisionnel mentionné ci-dessus.

➤ **DÉCISION DU MAIRE N° 2026-02 : COMMUNE – ACCEPTATION D'UNE INDEMNITÉ VERSÉE PAR L'ASSUREUR QBE EUROPE SA/NV SUITE AU SINISTRE DE L'IMPASSE DES CANONS**

Indemnité d'un montant de **91 710,25 €** versée par la société QBE Europe SA/NV à la suite d'une déclaration de dommages aux biens après la survenance d'un sinistre le 26 avril 2023 portant sur l'effondrement d'un mur de soutènement situé Impasse des Canons sur la commune d'Ax-les-Thermes.

➤ **DÉCISION DU MAIRE N° 2026-03 : COMMUNE – PROGRAMME DE TRAVAUX 2026 – RÉNOVATION DE L'AIRE CAMPING-CARS DE BONASCRE**

Total opération		172 949,50 € HT
Etat – DETR 2022	17,35 %	30 000 €
Département	12,14 %	21 000 €
Total subventions	29,49 %	51 000 €
Autofinancement	70,51 %	121 949,50 €

Demande de subvention auprès de la Préfecture de **30 000 €**, selon le plan de financement prévisionnel mentionné ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide

Article 1 : de prendre note des décisions présentées ci-dessus par Monsieur le maire.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 16 février 2026

**Le maire
Dominique FOURCADE**



**La secrétaire de séance
Valérie ADEMA**


